

152. *Guaxipanca*. S'étend depuis le terrain de *Guamina* jusqu'à celle de *Ulahu* sur environ quatre vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Pumua* jusqu'à celle de *Hau* sur environ cent brasses de longueur. *Espuu-a-Ualahu* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Espuu-a-Ualahu*.

153. *Ullatacuta*. S'étend depuis le terrain de *Carmalonespau* jusqu'à *Uvairou*, terrain d'*Ou*, sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière, à la terre de *Pophiti* jusqu'à *Penupou* au sommet de la montagne. *Espuu-a-Ualahu* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Espuu-a-Ualahu*.

154. *Uauvira*. S'étend depuis la rivière jusqu'au terrain de *Ualahu* sur environ dix brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Ualahu* jusqu'à celle de *Ulahu* sur environ huit brasses. *Uauu Uporu-a-Paateu* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Uauu Uporu-a-Paateu*.

155. *Uhaismatapio*. S'étend depuis le terrain de *Uouo* jusqu'à celle de *Ulahu* sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Uaxipari* jusqu'à celle d'*Ou* sur environ cent quatre vingt brasses. *Uauu Uporu-a-Paateu* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Uauu Uporu-a-Paateu*.

156. *Uauvira*. S'étend depuis le terrain de *Ulahu* jusqu'à celle de *Uinonoo Pecu* sur environ dix brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Ualahu* jusqu'au sommet de la montagne sur environ cent brasses de largeur. *Joano-a-Paumotu* est le propriétaire de ce terrain.
Signé: *Joano-a-Paumotu*.

157. *Piiraotutava*. S'étend depuis le terrain de *Uara* jusqu'à celle de *Ulahu* sur environ quatre vingt brasses. Il s'étend aussi